

# COMPTE RENDU

## CONSEIL MUNICIPAL

### DU 30 NOVEMBRE 2020

L'an deux mille vingt, le 30 novembre, le Conseil municipal de la Commune de BOSMIE-L'AIGUILLE, dûment convoqué le 18 novembre 2020, s'est réuni en session ordinaire à la salle Georges Bizet, sous la présidence de M. Maurice LEBOUTET, Maire.

**PRESENTS** : M. Maurice LEBOUTET, Mme Zohra ANTARI, M. Jean-Christophe ARTIAGA, Mme Sophie BAZO, M. Arnaud BROUSSAUD, M. Florian CAMPOURCY, Mme Sylvie CARON-DESPRES, M. Pierre COLOMBET, M. Sylvain COUTURIER, M. Jean-Yves DESBORDES, M. Richard DOUDET, Mme Caroline DUTHU-FILLOUX, Mme Edwige GARNIER-REYMBAUT, Mme Isabelle GAUD, Mme Alexandra MALISSEN, Mme Isabelle MONTAGNE, Mme Maëva MUNOZ, M. Pierre-Bernard PETITCOLIN, M. Gilles ROQUES, M. Jean-Claude SAINTONGE, M. Christian SANSONNET, Mme Marie-France TALLANDIER, Mme Maud TERRACOL.

**SECRETARE DE SEANCE** : Mme Sophie BAZO.

Le compte rendu du conseil municipal du 21 septembre 2020 a été adopté à l'unanimité.

Toutes les délibérations ont été adoptées à l'unanimité.

Le Conseil municipal a :

- Adopté le décision modificative n°1 au budget Commune consistant à virer 850 € de l'opération 024 - Bâtiments divers à l'opération 021 – Mairie pour l'acquisition d'un copieur ; et à ouvrir des crédits supplémentaires pour financer les amortissements de biens anciennement intégrés dans l'actif du budget assainissement mais récupérés sur le budget Commune.
- Autorisé le Maire à engager, liquider et mandater avant le vote du budget 2021, les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget 2020.
- Révisé les tarifs municipaux applicables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021.
- Décidé d'accorder une remise gracieuse de 3 mois de loyers au gérant de la brasserie.
- Modifié les grades bénéficiaires et les montants attribués dans le cadre de la participation communale aux contrats de prévoyance « maintien de salaire ».
- ~~Décidé d'augmenter le temps de travail d'un adjoint technique territorial de 28 à 35 heures hebdomadaires.~~
- Créé deux emplois contractuels sur emplois non permanents du 4 janvier au 6 juillet 2021 à raison de 7,96/35<sup>ème</sup>.
- Autorisé le Maire à signer les conventions de mises à disposition de deux agents auprès de la Communauté de communes du Val de Vienne.
- Autorisé le Maire à renouveler le contrat d'entretien et de rénovation du parc d'éclairage public.
- Retiré la délibération n°2020-55 relative à l'exonération de taxe d'aménagement au profit de l'ODHAC pour la construction de 7 pavillons rue Jean Ferrat.

- Rectifié la délibération n°2020-54 relative au maintien du taux de taxe d'aménagement en y ajoutant une mention sur l'exonération totale des constructions de logements sociaux.
- Constaté qu'une parcelle du domaine public sise rue Jacques Brel n'est pas affectée à l'usage du public ni à un service public et approuvé son déclassement pour être cédée.
- Autorisé le Maire à signer la convention avec le représentant de l'Etat pour la transmission électronique des actes à la Préfecture.
- Autorisé le Maire à signer le procès-verbal de mise à disposition des biens meubles et immeubles dans le cadre du transfert de la compétence assainissement collectif à la Communauté de communes du Val de Vienne.
- Sollicité l'obtention d'une subvention auprès de l'Etat (DETR) pour l'adhésion au dispositif ACTES permettant la transmission électronique des actes à la Préfecture.
- Adopté une motion contre la fermeture totale du Centre des finances publiques d'Aixe sur Vienne. Monsieur SANSONNET, explique que pour des raisons de cohérence il votera pour cette délibération, comme il l'a fait en Conseil communautaire mais que les arguments avancés lui semblent insuffisants.
- Attribué une indemnité de confection de documents budgétaires au receveur municipal.
- Supprimé les postes d'agent de maîtrise et agent de maîtrise principal ouverts dans le cadre du recrutement du responsable des services techniques.

#### Questions diverses :

- Le Maire informe le Conseil municipal que :
  - Suite à la consultation pour l'assurance des risques statutaires du personnel, le CIGAC, assureur actuel de la Commune, reste mieux placé que le prestataire retenu par le Centre Départemental de Gestion,
  - La CAF ne subventionne plus les projets d'aire de jeux ouverts au public,
  - Les demandes de subventions au Conseil départemental et au SEHV concernant l'éclairage public de la rue Jean Ferrat n'ont pas été réalisées puisque la maîtrise d'ouvrage a été déléguée au SEHV,
  - Les papeteries Lacaux organiseront une visite pour les élus dès que les conditions sanitaires le permettront,
  - Le marché de travaux pour la rue Jean Ferrat a été mis en ligne le 26 novembre,
  - Le maître d'œuvre pour la construction des vestiaires du Stade a été retenu et qu'il s'agit d'Aurélie Pailler au taux de 8,40 %,
  - Les vœux de la municipalité sont annulés.
- Sophie BAZO informe l'assemblée que la chargée du développement économique de la Communauté de communes est disponible pour intervenir auprès des entreprises en difficultés.  
Elle évoque également le Pôle Jeunesse, qui travaille actuellement à revoir les jauges d'accueil sous réserve de l'évolution des protocoles sanitaires et que des solutions sont recherchées pour résoudre la tension des effectifs actuelle.
- Isabelle GAUD demande comment seront distribués les colis aux aînés puisque la cérémonie de remise est annulée à cause du contexte sanitaire.

Où en est le balisage des chemins de randonnée ? Il est nécessaire de les entretenir avant d'envisager le balisage.

Qu'en est-il de la zone bleue en face de la boulangerie ?

- Caroline DUTHU-FILLOUX évoque l'arrivée de nouveaux commerçants sur le marché du mercredi, notamment pendant le mois de décembre pour faire un marché plus festif puisque le marché de Noël et la foire à l'Orange sont annulés.
- Jean-Christophe ARTIAGA fait un point sur la reprise des activités sportives.
- Richard DOUDET remercie la commission communication et la collaboratrice en charge de la communication pour la confection du bulletin municipal.

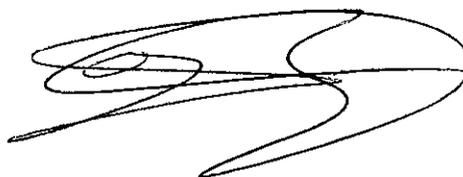
Il annonce le lancement de l'application Intramuros permettant la mise en ligne d'informations diverses (travaux, manifestations, informations pratiques) à destination des bosmiauds.

Il informe l'assemblée que la Nuit de la lecture devrait être annulée mais que le concours de lecture publique devrait pourvoir avoir lieu.

A Bosmie-L'Aiguille, le 1<sup>er</sup> décembre 2020

La secrétaire de séance

Sophie BAZO

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'S. Bazo', written over a horizontal line.